

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 32	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour : 33

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 28 septembre 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

#### Point n°2015-09-28-BD-30 :

#### **Participation de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de la Moselle.**

Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat la participation de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Moselle,  
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 et notamment sa fiche n°9 « Favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles »,  
VU le septième Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) dont Metz Métropole est partenaire,  
CONSIDÉRANT l'intérêt pour Metz Métropole de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement au regard du soutien apporté aux habitants de Metz Métropole et de son action pour la lutte contre la précarité énergétique,

DECIDE d'approuver une contribution à hauteur de 0,30 € par habitant pour la participation annuelle de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Moselle, soit une contribution globale de 68 330 € au titre de l'année 2015,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Metz, le 29 septembre 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



**RECAPITULATIF DES AIDES VERSEES A DES HABITANTS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE  
AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)  
POUR L'ANNEE 2014**

Type Aide	Nature decision	Nbre d'aides FSL	Somme montant aides FSL
<b>Accès dans le logement</b>	Apurement relogement	7	7 678,00 €
	Assurance locative	137	12 474,59 €
	Dépôt de garantie	503	167 348,05 €
	Frais d'agence	6	1 750,00 €
	Frais de déménagement	8	1 579,34 €
	Mobilier de 1ère nécessité	117	39 033,86 €
	Ouverture de compteur	117	6 117,09 €
	Premier Loyer	209	64 727,71 €
	<b>Total accès dans le logement</b>		<b>1 104</b>

Type Aide	Nature decision	Nbre d'aides FSL	Somme montant aides FSL
<b>Maintien dans le logement</b>	Autres Fournitures	6	813,18 €
	Impayé combustible	44	12 005,72 €
	Impayé d'eau	214	31 045,83 €
	Impayé de gaz	1 755	299 634,26 €
	Impayé d'électricité	3 003	401 893,91 €
	Impayé d'énergie	40	8 048,70 €
	Impayé Locatif	230	176 167,00 €
	Prévention Impayé locatif	34	9 195,40 €
	Rnvl Assurance Locative	18	2 584,43 €
	<b>Total Maintien dans le logement</b>		<b>5 344</b>

Type Aide	Nature decision	Nbre d'aides FSL	Somme montant aides FSL
Mise en jeu garantie	Mise en jeu de la garantie	360	149 442,21 €
<b>Total mise en jeu garantie</b>		<b>360</b>	<b>149 442,21 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 808</b>	<b>1 391 539,28 €</b>
----------------------	--------------	-----------------------

Communes concernées : 33

AMANVILLERS, ARS LAQUENEXY, ARS SUR MOSELLE, AUGNY, CHATEL SAINT GERMAIN, CUVRY, GRAVELOTTÉ, JURY, JUSSY, LA MAXE, LAQUENEXY, LE BAN SAINT MARTIN, LONGEVILLE LES METZ, MARIEULLES, MARLY, MECLEUVES, METZ, MEY, MONTIGNY LES METZ, MOULINS LES METZ, NOISSEVILLE, NOUILLY, PELTRE, PLAPPEVILLE, POUILLY, POURNOY LA CHETIVE, ROZERIEULLES, SAULNY, SCY CHAZELLES, SAINT JULIEN LES METZ, SAINT PRIVAT LA MONTAGNE, VERNEVILLE, WOIPPY.

## DETAIL PAR COMMUNE

Communes Metz Métropole	Type d'aides		Nb d'aides	Somme FSL
	Accès au logement (dépôt de garantie, premier loyer ...)	Maintien dans le logement (impayés d'énergie, d'eau ...)		
AMANVILLERS	2	11	13	2 867,76 €
ARS LAQUENEXY		3	3	750,00 €
ARS SUR MOSELLE	26	173	199	36 741,09 €
AUGNY		16	16	3 313,17 €
CHATEL SAINT GERMAIN		16	16	3 542,37 €
CUVRY		2	2	446,93 €
GRAVELOTTE		7	7	1 841,25 €
JURY		5	5	1 312,73 €
JUSSY		2	2	600,00 €
LA MAXE		7	7	1 045,77 €
LAQUENEXY		1	1	300,00 €
LE BAN SAINT MARTIN	7	53	60	12 614,30 €
LONGEVILLE LES METZ	27	95	122	27 579,84 €
MARIEULLES		1	1	177,56 €
MARLY	3	61	64	15 396,82 €
MECLEUVES		1	1	199,02 €
METZ	719	3918	4637	968 423,20 €
MEY		1	1	260,96 €
MONTIGNY LES METZ	147	591	738	134 014,84 €
MOULINS LES METZ	3	43	46	9 447,44 €
NOISSEVILLE		3	3	683,64 €
NOUILLY		1	1	300,00 €
PELTRE		12	12	1 839,78 €
PLAPPEVILLE	2	8	10	2 254,22 €
POUILLY		1	1	150,00 €
POURNOY LA CHETIVE		2	2	450,00 €
ROZERIEULLES	1	7	8	1 302,79 €
SAULNY		10	10	1 662,38 €
SCY CHAZELLES	1	23	24	3 629,11 €
SAINTE JULIEN LES METZ		18	18	3 052,40 €
SAINTE PRIVAT LA MONTAGNE	2	16	18	3 848,27 €
VERNEVILLE		4	4	728,17 €
WOIPPY	164	592	756	150 763,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>1104</b>	<b>5704</b>	<b>6808</b>	<b>1 391 539,28 €</b>

